



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,  
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.  
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

# CONTRE LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

DROITS DES CONSOMMATEURS

## LE DIAGNOSTIC

Pour beaucoup de Français, le démarchage téléphonique est une nuisance au quotidien : ils reçoivent de nombreux appels sur leur téléphone fixe ou portable par des professionnels voulant leur vendre un produit ou un service. Les Français souhaitent pouvoir bénéficier d'un service qui les protège contre ce démarchage abusif.

## LE SENS DE NOTRE ACTION

Assurer au quotidien la protection de tous les consommateurs. Bloctel est un service simple, gratuit et efficace pour protéger et assurer la tranquillité des particuliers et des personnes les plus fragiles.

## QUI EST CONCERNÉ ?

- **TOUS LES PARTICULIERS** ne souhaitant plus recevoir d'appels commerciaux pourront s'inscrire sur Bloctel :
- **Par internet** : Bloctel.gouv.fr en indiquant jusqu'à 8 numéros de téléphone fixe ou mobile. Ils recevront ensuite un courriel dans les 48 heures pour confirmer leur demande. Ils seront alors protégés contre le démarchage téléphonique dans les 30 jours au plus tard et pour une durée de 3 ans.
  - **Par courrier** : pour les personnes ayant des difficultés avec internet en écrivant à l'adresse : 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes.

## QUELS OBJECTIFS ?

- **DONNER UN NOUVEAU DROIT AUX CONSOMMATEURS** : pouvoir s'opposer au démarchage téléphonique.
- **PROTÉGER DE MANIÈRE EFFICACE LES CONSOMMATEURS** qui en font la demande.

## ÉLÉMENTS CLÉS

- Dès cet été 2016, les consommateurs pourront être protégés contre le démarchage par téléphone.
- **BLOCTEL EST UN SERVICE** :
  - **Simple** : une inscription rapide sur le site internet ou par courrier.
  - **Gratuit** : accessible à tous.
  - **Efficace** : obligatoire pour les professionnels avec des contrôles et des sanctions prévues en cas de non-respect de la loi.

## DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

1<sup>er</sup> juin 2016.

NOUVEAUX DROITS  
SERVICE PUBLIC  
GRATUITÉ  
CONSOMMATEURS

## DEPUIS ?



## LE CONSTAT



POUR BEAUCOUP DE FRANÇAIS  
LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE  
EST UNE NUISANCE AU QUOTIDIEN

## OBJECTIFS



NOUVEAU DROIT AUX CONSOMMATEURS

POUVOIR S'OPPOSER AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

## POUR QUI ?



TOUS LES PARTICULIERS NE  
SOUHAITANT PLUS RECEVOIR  
D'APPELS COMMERCIAUX POURRONT  
S'INSCRIRE SUR BLOCTEL



PAR INTERNET  
BLOCTEL.GOUV.FR  
EN INDIQUANT JUSQU'À  
8 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE  
FIXE OU MOBILE POUR  
UNE DURÉE DE 3 ANS



PAR COURRIER  
EN ÉCRIVANT  
À L'ADRESSE  
6, RUE NICOLAS SIRET  
10000 TROYES

## COMMENT ?

BLOCTEL EST UN SERVICE

### SIMPLE

UNE INSCRIPTION RAPIDE  
SUR LE SITE INTERNET  
OU PAR COURRIER

### EFFICACE

OBLIGATOIRE POUR  
LES PROFESSIONNELS  
AVEC DES CONTRÔLES ET  
DES SANCTIONS PRÉVUES  
EN CAS DE NON-RESPECT  
DE LA LOI

### GRATUIT

ACCESSIBLE  
À TOUS